

## La mémoire de la Shoah en Europe : entre paradigme et mise en concurrence

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la majeure partie des pays européens fondent leur récit national sur les mouvements de résistances nationaux, la libération du territoire et la victoire sur les nazis. La date commémorative du 8 mai comme les héroïs alors célébrés dans les espaces nationaux symbolisent cette dimension. Dans cette configuration narrative, l'évocation de la politique d'extermination des Juifs n'est pas absente mais reste marginale dans des sociétés européennes d'abord mobilisées par leur reconstruction.

La prise en compte progressive du sort des Juifs survient en Europe de l'Ouest au tournant des années 1970-1980 par différents biais : les procès contre d'anciens nazis et collaborateurs pour des crimes imprescriptibles (Allemagne, France), les travaux des historiens, les médias, les productions culturelles (série télévisée *Holocaust* diffusée en 1979 dans plusieurs pays uest-européens), le discours négationniste, une nouvelle attention à la figure de la victime de l'Histoire et de nouvelles représentations du xx<sup>e</sup> siècle abordé comme celui des violences de masse et des génocides engendrant des traumatismes collectifs. La mémoire de la Shoah – le terme se diffuse à la fin des années 1980 uniquement en France en lien avec le film *Shoah* de Claude Lanzmann – participe à la redéfinition plus générale du sens de l'histoire non plus perçu comme un progrès linéaire mais comme portant des préjugées envers des civils à reconnaître et réparer, et par la prévention des crimes. Les gouvernements allemands et français mènent dans les années 1990 des politiques mémorielles fondées sur la notion de devoir de mémoire qui instaurent la mémoire de la Shoah comme une propédeutique aux droits de l'homme et à la démocratie pour leurs concitoyens. La mémoire de la Shoah fait ainsi figure de paradigme qui structure en partie les identités narratives et les politiques éducatives de ces pays.

Au lendemain de l'effondrement en 1989 du bloc communiste, les instances de l'Union européenne vont dans le même sens en situant Auschwitz comme une composante centrale de l'identité européenne. La mémoire de la Shoah devient ainsi un instrument d'eurocéanisation de sociétés ouest et est-européennes. En juillet 1995, le Parlement européen vote une résolution demandant l'instauration d'une « journée européenne commémorative de

l'Holocauste dans l'ensemble des États-membres de l'Union » Les ministres européens de l'éducation adoptent en 2002 une déclaration instituant une « journée de mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité » qui est fixée ensuite dans la plupart des pays au 27 janvier (date de llibération du camp d'Auschwitz en 1945). Parallèlement, les visites scolaires à Auschwitz deviennent une activité pédagogique particulièrement valorisée et des musées-mémoriaux et lieux de mémoire consacrés au génocide des Juifs sont créés dans de nombreux pays européens. Un « critère mémoriel » fondé sur la reconnaissance de l'Holocauste est mis en avant dans les négociations pour l'entrée de dix nouveaux États dans l'UE en 2004.

Un tel paradigme mémoriel centré sur la Shoah et ses victimes ne va pas sans tension avec les nouveaux membres de l'UE d'Europe de l'Est. Ces pays sont en effet engagés depuis les années 1990 dans une politique de décommunisation mettant en exergue les crimes communistes subis par la population pendant la guerre 1939-1945 et la période soviétique. Une concurrence mémorielle s'instaure dans les années 2000, les cultures mémoriales centrales et orientales présentant une équivalence entre les crimes commis par les nazis et ceux commis par Staline alors que la culture mémorielle ouest-européenne s'était forgée sur le caractère unique du crime de la Shoah depuis les années 1980. Malgré l'élargissement de l'Europe à 27 États, il est alors évoqué un nouveau « rideau de fer mémoriel » opposant la mémoire de la Shoah à l'Ouest et la mémoire du Goulag à l'Est de l'Europe. Cette évolution se traduit par le vote au Parlement européen en 2009 de la « Journée européenne du souvenir ». Fixant au 23 août la commémoration annuelle en mémoire de la date de signature du pacte germano-soviétique de 1939, la résolution invite les États-membres à célébrer une journée d'hommage à toutes les victimes des régimes totalitaires et autoritaires. L'application de cette résolution dans les espaces nationaux prolonge la pluralité des mémoires au sein de l'Europe. La journée du 23 août est retransuite par exemple en Lituanie en *Journée du Rubhan Noir*, insistant en particulier sur les crimes perpétrés par le régime soviétique contre la nation sans évoquer le génocide des juifs lituaniens. *A contrario*, la journée est très peu célébrée dans les pays occidentaux européens qui évitent la comparaison des deux totalitarismes et s'en tiennent à un intitulé plus général comme en Suède par exemple (Journée du souvenir).